



Date de réception de la demande :

Demande de contributions pour l'accueil extrafamilial 2020/21

La commune de Courgevaux accorde des contributions selon les lignes directrices du 01.07.2017 sur les contributions de l'accueil extrafamilial des enfants des familles de la commune de Courgevaux (cf. site internet www.courgevaux.ch).

- Les décisions sont valables pour une année scolaire.
- Si une demande est faite pendant l'année scolaire, les contributions sont accordées dès le 1er du mois qui suit.
- Si les documents nécessaires ne sont pas livrés dans le délai mentionné, aucune contribution ne sera accordée.
- La demande est à adresser auprès de la commune de Courgevaux avec les documents avant le début de l'année scolaire, au plus tard jusqu'au 30 avril.
- Une attestation d'une place d'accueil extrafamilial est indispensable.
- En plus, chaque modification de plus de 10 % du revenu et du nombre d'heures d'accueil doit être immédiatement communiquée à la commune.

1. Informations concernant l'enfant / les enfants accueilli(s)

Nom, prénom	Date de naissance	Durée de l'accueil par semaine
1 ^{er} enfant : _____	_____	_____
2 ^e enfant : _____	_____	_____
3 ^e enfant : _____	_____	_____

Structure d'accueil : _____

Début de l'accueil : _____

Fin de l'accueil : _____

- **Justificatif** : attestation de la structure d'accueil

2.1 Requéran(e) (gain principal)

Prénom : _____ Nom : _____
Rue, no : _____ NPA, localité : _____
Date de naissance : _____ Etat civil : _____
Tél. privé : _____ Tél. prof. : _____
Courriel : _____
Employé/e : _____ % dès : _____ Indépendant/e : _____ % dès : _____
En formation : _____ % dès : _____ Au chômage (ORP) : _____ % dès : _____

2.2 Requéran(e) (gain secondaire)

Prénom : _____ Nom : _____
Rue, no : _____ NPA, localité : _____
Date de naissance : _____ Etat civil : _____
Tél. privé : _____ Tél. prof. : _____
Courriel : _____
Employé/e : _____ % dès : _____ Indépendant/e : _____ % dès : _____
En formation : _____ % dès : _____ Au chômage (ORP) : _____ % dès : _____

3. Informations concernant le revenu du ménage

L'année passée j'ai reçu un revenu :

- | | | <i>Gain principal</i> | <i>Gain secondaire</i> |
|---|-------------|-----------------------|------------------------|
| <input type="radio"/> Employé : Revenu
Justificatif : certificat de salaire | annuel, net | CHF _____ | _____ |
| <input type="radio"/> Travailleurs indépendants : revenu imposable
des 2 dernières années ; total divisé par 2 :
Justificatif : 2 dernières taxations fiscales | annuel, net | CHF _____ | _____ |
| <input type="radio"/> Majoration pour travailleurs indépendants : 30% | 30 % | CHF _____ | _____ |

Revenus supplémentaires :

- | | | | |
|--|-------------|-----------|-------|
| <input type="radio"/> Activité accessoire :
Justificatif : certificat de salaire | annuel, net | CHF _____ | _____ |
| <input type="radio"/> Pension alimentaire / contributions d'entretien :
Justificatif : convention d'entretien, mesures protectrices de
l'union conjugale, jugement de divorce | annuel, net | CHF _____ | _____ |
| <input type="radio"/> Prestations complémentaires :
Justificatif : décision de la caisse de compensation | annuel, net | CHF _____ | _____ |

○ Aide sociale :	annuel, net	CHF _____	_____
Justificatif : décision de la commission sociale où justificatif de paiement			
○ Bourses (noter 1/12 ^e) :	annuel, net	CHF _____	_____
Justificatif : décision du service des subsides			
L'année passée j'ai perçu des prestations d'assurance : (caisse de chômage, assurance perte de gain, accident, invalidité, etc.)			
○ Montant total :	annuel, net	CHF _____	_____
Justificatif : décision + justificatif de paiement			
Déductions :		<i>Gain principal</i>	<i>Gain secondaire</i>
○ J'ai payé des contributions d'entretien / pension alimentaire d'un montant de :	annuel, net	CHF- _____	- _____
Justificatif : convention d'entretien, mesures protectrices de l'union conjugale, jugement de divorce			
○ J'ai perçu des allocations pour enfants d'un montant de :	annuel, net	CHF- _____	- _____
Justificatif : justificatif de versement ou feuille de salaire (uniquement si inclus dans le salaire net)			
Total intermédiaire gain principal / gain secondaire	annuel, net	CHF _____	_____
		↓ additionner ↓	
Total intermédiaire revenu du ménage	annuel, net	CHF _____	_____
Eléments supplémentaires à prendre en compte :			
○ Fortune imposable de l'année précédente			
CHF _____ fortune imputable 5 %	annuel	CHF _____	_____
Justificatif : dernière taxation fiscale			
Total :		CHF _____	_____
Déduction par enfant jusqu'à 18 ans vivant dans le même ménage : CHF 7'000.--			
Nombre d'enfants : _____	x CHF 7'000.--	total	- CHF _____
Total revenu comptable pour le calcul des contributions de la commune :		CHF	_____

4. Protection des données

La protection des données est garantie conformément à la législation sur la protection des données. Les données relatives au revenu et à la fortune sont relevées exclusivement par les services de l'administration communale. Par leur signature, les parents autorisent l'échange de données entre l'administration communale et la structure d'accueil dans la mesure où cela est nécessaire pour déterminer le droit aux contributions et pour établir la facturation.

5. Déclaration

J'atteste / nous attestons avoir répondu complètement et conformément à la vérité aux questions ci-dessus.

Lieu, date : _____ Signature(s) : _____ Gain principal: _____
_____ Gain secondaire: _____

L'échelon tarifaire et la décision relative à l'octroi de contributions vous seront communiqués par écrit, avec copie à la structure d'accueil. Les contributions sont versées directement à la structure d'accueil.

Veuillez remettre ou envoyer votre demande à : Commune de Courgevoux, Place de l'Ecole 7, 1796 Courgevoux

Annexes :

- Attestation de la structure d'accueil
- Derniers certificats de salaires
- Dernière taxation fiscale
Travailleurs indépendants : des 2 dernières années
- Activité accessoire: décompte, ou certificat de salaire, si existant
- Personnes séparées ou divorcées: convention d'entretien, mesures protectrices de l'union conjugale, jugement de divorce
- Prestations complémentaires: décision de la caisse de compensation
- Aide sociale: décision de la commission sociale ou justificatif de paiement
- Bourses: décision du service des subsides
- Prestations d'assurance : toutes les décisions de l'année passée

Déductions

- Contributions d'entretien / pensions alimentaires: convention d'entretien, mesures protectrices de l'union conjugale, jugement de divorce
- Allocations pour enfants: justificatif de versement ou feuille de salaire de l'année passée (uniquement si inclus dans le salaire net)